COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Lyon, le 10 juillet 2026

Facturation électronique : une solution du réseau des CMA pour simplifier le quotidien des artisans et des TPE

A compter du 1er septembre 2026, toutes les entreprises, y compris les micro-entreprises, devront être en mesure de recevoir leurs factures électroniques via une plateforme agréée par l'État. Dès lors, un simple PDF ne suffira plus. Pour accompagner concrètement les artisans dans cette évolution réglementaire, nous avons élaboré un dispositif complet spécifique aux artisans et aux TPE, afin de leur proposer un outil simple, efficace et même gratuit dans sa version de base conforme aux nouvelles obligations.

Le réseau des CMA accompagne depuis plusieurs mois les artisans dans la réforme de la facturation électronique qui, si elle représente une nouvelle obligation réglementaire, constitue également une réelle opportunité de simplifier leur gestion administrative. Conscients des difficultés que cette transition peut représenter au quotidien, nous sommes pleinement mobilisés avec la mise en place de webinaires gratuits et de formations pour les soutenir pas à pas dans la mise en œuvre de cette réforme.

Une solution et un accompagnement clé en main gratuits, pensés pour le quotidien des artisans et des TPE

Depuis le 1er juillet, outre cet accompagnement, nous proposons un outil de gestion et de facturation agréé, sécurisé avec une formule de base gratuite. Elle inclut l'ensemble des fonctionnalités nécessaires pour être en conformité avec la réforme de la facturation électronique. Cette solution repose sur la plateforme Abby, hébergée en France, agréée par la DGFiP et certifiée ISO 27001 sur la sécurité de l'information. Pensée pour simplifier la gestion administrative des TPE et des artisans au quotidien, elle offre :

- L'émission illimitée de devis et de factures, personnalisables aux couleurs de l'entreprise,
- Un suivi simplifié de l'activité, l'encaissement par carte bancaire, les relances automatiques de factures impayées,
- Des déclarations URSSAF intégrées en 1 clic, avec calcul automatique et télétransmission.

Contact presse :

Camille MAINDON
04 72 43 51 64
camille.maindon@cma-auvergnerhonealpes.fr

L'Artisanat en Auvergne-Rhône-Alpes est une communauté de 238 500 entreprises artisanales, 321 400 salariés et 21 600 apprentis.

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes agit cœur des territoires, dans 24 agences avec ses 300 élus de proximité et l'expertise de ses 600 collaborateurs. Sa raison d'être ? Faire naître les passions, faire grandir les projets, les entreprises, les compétences et les territoires.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'application des CMA est accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, et depuis la page https://www.artisanat.fr/gestion

Les CMA accompagnent les artisans dans la prise en main de l'outil grâce à l'appui d'un conseiller CMA, joignable en un clic depuis la plateforme pour répondre à leurs questions.

Pour ceux qui veulent aller plus loin, trois formules payantes et évolutives permettent d'aller progressivement vers des fonctionnalités de gestion plus complètes et avancées, adaptées aux besoins des structures les plus développées.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur cma-auvergnerhonealpes.fr

Contact presse :

Camille MAINDON
04 72 43 51 64
camille.maindon@cma-auvergnerhonealpes.fr

L'Artisanat en Auvergne-Rhône-Alpes est une communauté de 238 500 entreprises artisanales, 321 400 salariés et 21 600 apprentis.

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes agit cœur des territoires, dans 24 agences avec ses 300 élus de proximité et l'expertise de ses 600 collaborateurs. Sa raison d'être ? Faire naître les passions, faire grandir les projets, les entreprises, les compétences et les territoires.